

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

\*\*\*\*\*

Paix –Travail –Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU CENTRE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

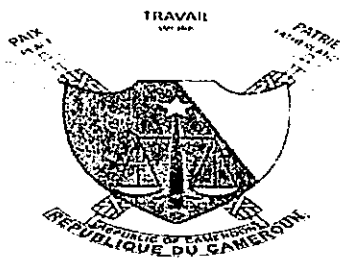
\*\*\*\*\*

COMMUNE DE BOT-MAKAK

\*\*\*\*\*

SECRETAIRE GENERAL

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

\*\*\*\*\*

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

CENTER REGION

\*\*\*\*\*

NYONG ET KELLE DIVISION

\*\*\*\*\*

BOT-MAKAK COUNCIL

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARIAT

\*\*\*\*\*

DECISION MUNICIPALE N°

19

/DM/CBM/SG DU

02 MARS 2026

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DES LETTRES COMMANDES RELATIVES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/ C- BOT MAKAK/SG/STADL/2026 DU 14 JANVIER 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES CASES COMMUNAUTAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK,

- Vu La Constitution ;  
Vu La Loi N°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;  
Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;  
Vu La loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 :  
Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté N° 000002/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;  
Vu La Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 Relative à l'application du Code des Marchés Publics ;  
Vu La Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics,  
Vu La Circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;  
Vu La Lettre Circulaire N° 0001879/LCMINFI du 31 Décembre 2025 Relative à l'Exécution, au suivi et contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;  
Vu Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 002/AONO/C-BOT-MAKAK/SG/STADL/2026 pour les travaux de construction de construction des cases communautaires dans certaines localités de la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;  
Vu Le rapport d'analyse de la SCAO du 16 Février 2026 ;  
Vu La proposition d'attribution N° 002/PA/CBM/CIPMS/02-2026 du 27 Février 2026 ;  
Considérant les nécessités de service.

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>:** Pour compter de la date de signature de la présente Décision Municipale, sont attributaires des Lettres Commandes relative Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 002/AONO/C-BOT-MAKAK/SG/STADL/2026, les entreprises ci-après :

| Numéro du lot | Désignation du projet                                                         | Entreprise                                                 | Montant (TTC) FCFA | Délai d'exécution |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| 1             | Construction d'une Case Communautaire dans le village Mbanda                  | ETS DITEX<br>BP : 299 Yaoundé,<br>Tél : 699 836 328        | 27 486 000         | Quatre (04) mois  |
| 2             | Construction d'une Case Communautaire dans le village Ekoangombe-Sud (Mangog) | ETS MERLIN ET FILS<br>BP: 1332 Yaoundé<br>Tél: 677 754 417 | 27 500 000         | Quatre (04) mois  |

**Article 2:** Les entreprises attributaires ci-dessus sont invitées à prendre rapidement attache avec le Service Technique de l'Aménagement et du Développement Local de la Commune de Bot-Makak pour la suite de la procédure.

**Article 3:** La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

#### Ampliations

- ARMP pour publication ;
- DD / MINMAP / NK ;
- DD / MINADER / NK ;
- SG / CBM ;
- Chef-STADL (Chef Service Marché) / CBM ;
- Entreprise ;
- Dossier / Affichage / Archives.

